



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9699^e séance

Mardi 6 août 2024, à 16 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kanu	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M. De Bono Sant Cassia
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M ^{me} Hong Ahran
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M ^{me} Jurečko
	Suisse	M ^{me} Baumann-Bresolin

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/593, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France et la Sierra Leone.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Sierra Leone.

En sa qualité de coauteur, avec la France, la Sierra Leone remercie les membres du Conseil de leur participation constructive à l'appui ce projet de résolution. Nous nous félicitons de l'excellent partenariat qui nous a permis de corédiger, avec la France, ce projet de résolution important.

Comme l'indiquent la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'approbation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la lettre (S/2024/519) du Secrétaire général dans laquelle il a fait des propositions concernant la fourniture d'un appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, les membres du Conseil de sécurité ont fait preuve d'unité au cours des négociations pour la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo. Cela montre que le Conseil de sécurité n'a pas fermé les yeux sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le projet de résolution vise également à créer un environnement propice à la mise en œuvre réussie des efforts de paix régionaux en cours, et se félicite notamment de l'accord de cessez-le-feu signé par la République démocratique du Congo et le Rwanda avec la médiation de l'Angola. Nous pensons que le dialogue est essentiel pour le règlement des différends entre les parties en conflit en République démocratique du Congo.

La Sierra Leone attache une grande importance à la protection des civils et a donc appelé les pays qui fournissent des contingents à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et au commandant de la force de

la Mission de prendre des mesures concrètes pour réduire au minimum les risques pour les civils. Le projet de résolution souligne également qu'il importe de garantir la protection des civils et la cohérence, la coordination, la complémentarité de l'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avec celle des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo.

Le projet de résolution autorise en outre la MONUSCO à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo en renforçant la coordination, l'échange d'informations et l'assistance technique, ainsi qu'en lui permettant de faire appel aux moyens logistiques et aux capacités militaires de la MONUSCO, dans la zone de déploiement de celle-ci.

Pour ces motifs, nous appelons tous les membres du Conseil à voter pour le projet de résolution.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France remercie la Sierra-Leone pour l'excellente collaboration dans la négociation de ce texte (S/2024/593), et elle remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur engagement lors de ces négociations.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, ce projet de résolution permettra à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de soutenir la force régionale déployée sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans l'est de la République démocratique du Congo, la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, dans la conduite de ses activités. Si elle est adoptée, la Mission des Nations Unies pourra apporter un appui technique en matière de protection des civils, elle pourra fournir un soutien logistique en cas d'évacuation sanitaire, ou encore partager ses renseignements. Il s'agit donc d'une étape significative dans la consolidation des efforts internationaux pour lutter contre les violences dans l'est de la République démocratique du Congo.

La France continuera de plaider dans ce sens, et de déployer tous les moyens à sa disposition pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Elle se réjouit, à cet égard, de l'accord de cessez-le-feu qui

a été conclu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sous l'égide de l'Angola, et elle appelle à son respect par l'ensemble des acteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2746 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer ma gratitude à votre délégation, Monsieur le Président, et à la délégation française pour avoir dirigé avec compétence le processus d'élaboration de la résolution 2746 (2024), qui vient d'être adoptée.

Cette résolution intervient à un moment critique pour la République démocratique du Congo et la région, compte tenu de la situation difficile en matière de sécurité qui règne toujours dans les provinces orientales du pays, principalement en raison des activités des groupes armés qui se trouvent sur le territoire. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont fermement convaincus qu'une solution permanente au problème posé par ces groupes armés passe par un appui ferme et une forte volonté politique aux niveaux national, régional et international. Il existe déjà des mécanismes en place à chacun de ces niveaux pour contrer la menace que représentent les groupes armés ; il suffit de les activer de manière cohérente et stratégique.

Au niveau national, il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre du processus de Nairobi pour régler durablement le problème des groupes armés locaux. Simultanément, le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit poursuivre ses efforts pour renforcer la présence de l'État dans tout l'est de la République démocratique du

Congo. Il s'agit d'un élément essentiel pour assurer la sécurité et la stabilité : un appareil de l'État bien équipé et opérationnel, capable d'administrer efficacement le territoire tout en contrant toutes les menaces.

Au niveau régional, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent les contributions essentielles d'organisations telles que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue du règlement du conflit prolongé dans l'est de la République démocratique du Congo. Des mécanismes comme le processus de Luanda et l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région jouent également un rôle important pour traiter les questions de paix et de sécurité dans la région et pour réduire les tensions entre les pays.

Nous saluons le rôle que joue le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço pour faciliter le dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda dans le cadre du processus de Luanda, et nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu qui a été négocié récemment dans ce cadre. Nous demandons instamment aux parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que le cessez-le-feu conduise à une désescalade permanente des tensions et au développement de relations de bon voisinage et d'une coopération solide, dans l'intérêt des Congolais et des Rwandais.

Tout en saluant la contribution que peuvent apporter des mesures robustes aux niveaux national et régional, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent que le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer dans la recherche d'une solution pacifique au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément à sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, il doit continuer d'appuyer les interventions régionales visant à mettre fin au conflit. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se réjouissent donc du fait que cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Nous pensons que, la résolution fournit désormais un cadre solide pour la coopération entre la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et les contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ce qui, en fin de compte, contribuera à renforcer les capacités, à améliorer les conditions de sécurité et à réduire les risques pour les civils. Enfin, nous espérons que le processus de renforcement des forces de sécurité de la

République démocratique du Congo se poursuivra et qu'elles seront en mesure d'assumer pleinement toutes les responsabilités en matière de sécurité dans les provinces de l'est du pays à court terme.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent déterminés à coopérer avec tous les membres du Conseil dans le cadre de nos efforts pour mettre rapidement fin au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et aider le Gouvernement congolais à créer des conditions propices à l'instauration d'une paix durable.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est conscient du rôle important que les initiatives régionales peuvent jouer dans l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous avons voté pour la résolution 2746 (2024) aujourd'hui pour appuyer la paix en République démocratique du Congo. Nous remercions la France et la Sierra Leone, en tant que coauteurs, de leurs efforts visant à garantir que le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC) permette de désamorcer le conflit et d'en atténuer les conséquences humanitaires, au lieu de les exacerber.

Le Royaume-Uni est en faveur de la coopération et de la déconfliction entre la MONUSCO et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Il est également impératif que l'appui apporté par la MONUSCO n'entrave pas la capacité de la Mission à s'acquitter de son propre mandat, dans la limite des ressources existantes. En outre, nous soulignons l'importance d'un cadre global de diligence voulue et la nécessité, comme indiqué dans la résolution, que les opérations de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo soient menées dans le plein respect du droit international. Le Royaume-Uni reste attaché à la sûreté et à la sécurité du personnel de la MONUSCO et à l'impartialité de la Mission. L'appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo pourrait entraîner la MONUSCO dans un conflit régional plus grave. Nous suivrons donc de près l'incidence de l'appui apporté par la MONUSCO au cours des prochains mois.

Seul un processus politique peut permettre d'instaurer une paix pérenne dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu conclu le 30 juillet entre la République

démocratique du Congo et le Rwanda et nous remercions l'Angola, qui poursuit ses efforts de médiation. Nous appelons toutes les parties à honorer leurs engagements afin de rapprocher la région d'un dialogue durable et pacifique. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer ce processus et une paix durable dans la région.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2746 (2024), relative à la fourniture d'une assistance aux forces de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, qui a été rédigée par les coauteurs sierra-léonais et français. Cette décision importante fait suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général après des consultations approfondies avec les pays fournisseurs de contingents de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera aux efforts déployés à l'échelle régionale pour stabiliser la situation dans l'est de la République démocratique du Congo en vue d'un règlement diplomatique de la crise.

Cela est particulièrement pertinent à la lumière de l'accord de cessez-le-feu conclu récemment à Luanda grâce à la médiation du Président João Manuel Gonçalves Lourenço. Nous saluons le travail de nos collègues angolais et espérons que le Rwanda et la République démocratique du Congo respecteront les engagements qu'ils ont pris. En même temps, nous voudrions souligner, cette fois-ci non pas à la table des négociations mais dans cette salle, qu'un certain nombre d'éléments de la résolution, à notre avis, auraient pu être mieux élaborés.

Nous estimons que les États africains ont démontré, et continuent de démontrer la cohérence et l'efficacité de leurs systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que leur adhésion aux normes internationales dans le domaine des droits humains et du droit international humanitaire. À cet égard, nous n'appuyons pas les tentatives visant à saturer les documents du Conseil de sécurité d'un langage excessif et souvent inquisiteur sur les règles et les normes que les organisations africaines devraient suivre dans la conduite de leurs opérations. Nous sommes également d'avis qu'il serait important d'évoquer les questions liées à un événement marquant pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, à savoir son retrait du Sud-Kivu, non pas dans un document consacré à l'appui aux efforts régionaux, mais dans un produit spécifique du Conseil de sécurité ou dans une résolution sur le mandat de la Mission.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance de suivre les paramètres convenus pour la mise en œuvre pratique de l'expression « renseignement aux fins du

maintien de la paix ». Cette notion, qui figure dans le texte de la résolution, fait encore l'objet de tentatives d'une interprétation large qui pourraient conduire à une politisation inutile des efforts de maintien de la paix.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La résolution 2746 (2024), qui vient d'être adoptée par le Conseil, autorise la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) à fournir un appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et encourage la Mission et le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer de planifier conjointement la prochaine phase de la transition. La Chine a voté pour la résolution.

Depuis le début de l'année, l'est de la République démocratique du Congo est le théâtre d'une escalade de conflits violents, alors que les groupes armés poursuivent leurs activités et que des millions de personnes ont été déplacés. L'ONU, les pays de la région et les organisations régionales s'emploient à stabiliser la situation dans la région. En particulier, grâce aux efforts de médiation de l'Angola, un accord de cessez-le-feu a été conclu la semaine dernière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. La Chine se félicite de ce progrès important et espère que toutes les parties saisiront cette occasion pour désamorcer la situation dès que possible et assurer le plus efficacement possible la protection des civils.

La Chine appuie fermement les efforts déployés par l'Afrique pour renforcer ses capacités en matière d'opérations de soutien de la paix, de stabilisation et de lutte contre le terrorisme et aide l'ONU à fournir un soutien financier aux opérations de soutien de la paix de l'Union africaine. La Communauté de développement de l'Afrique australe mène actuellement de telles opérations dans l'est de la République démocratique du Congo. La Chine espère que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, avec le soutien de la MONUSCO, jouera un rôle actif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Dans le même temps, il convient de souligner qu'une solution politique est le seul moyen de régler la situation actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo. La Chine appuie les efforts déployés par les pays de la région pour régler les problèmes africains au moyen d'une approche africaine et espère que de nouveaux progrès seront réalisés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

Après le retrait récent de la MONUSCO du Sud-Kivu, le système des Nations Unies doit maintenant s'attacher à aider la République démocratique du Congo à instaurer la paix dans la région et à consolider les résultats de la transition, tout en continuant de planifier conjointement avec le Gouvernement la prochaine phase de la transition. Dans le même temps, la MONUSCO doit continuer d'apporter son appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo en matière de renforcement des capacités de sécurité et renforcer la coordination et la complémentarité de son action avec celle de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, en vue de créer des synergies dans le cadre des efforts de stabilisation.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Bien que les États-Unis aient voté pour la résolution 2746 (2024), nous restons préoccupés par le fait que la mise à disposition de moyens aériens et de véhicules blindés pour faciliter le mouvement des troupes de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo pourrait exacerber les tensions régionales et la fragilité actuelle dans le cadre du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous devons veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

Comme le Conseil l'a souligné à maintes reprises, il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Au lieu d'étendre les opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo, les parties doivent plutôt s'attacher à mettre fin à la violence, à renouer le dialogue dans le cadre du processus de Luanda et à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour tous les auteurs de violations des droits humains. Nous nous félicitons de l'annonce par le Président angolais Gonçalves Lorenzo d'un accord de cessez-le-feu dans l'est de la République démocratique du Congo et nous exprimons notre plein appui aux efforts déployés par l'Angola dans le cadre du mécanisme de vérification ad hoc pour contrôler le respect de ce cessez-le-feu par les deux parties.

Nous encourageons la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à soutenir ce mécanisme dans le cadre de son mandat, au titre duquel elle doit notamment offrir ses conseils et son appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de l'application de l'Accord de Luanda. Par ailleurs, nous exhortons l'Angola à renforcer sa coordination avec l'ONU pour une application optimale de cet accord.

Malgré cette évolution positive, nous sommes vivement préoccupés par les informations qui nous sont parvenues immédiatement après l'annonce du cessez-le-feu, faisant état de la poursuite des actions du Mouvement du 23 Mars (M23) visant à étendre son contrôle sur le territoire congolais, au mépris flagrant de la trêve humanitaire. Le Rwanda doit immédiatement cesser d'apporter son appui au M23 et retirer ses troupes de l'est de la République démocratique du Congo. En outre, la République démocratique du Congo doit prendre des mesures contre les dirigeants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les responsables congolais qui collaborent avec les FDLR. Par ailleurs, nous sommes alarmés par les informations concernant des brouillages des signaux GPS, qui peuvent être retracés jusqu'aux positions

rwandaises et qui ont fortement perturbé les opérations aériennes de l'ONU et des organisations humanitaires dans l'est de la République démocratique du Congo.

Ces menaces et autres actions violentes de la part de la Force de défense rwandaise et du M23, qui visent les soldats de la paix des Nations Unies, leur matériel ou leurs positions, sont absolument inacceptables. En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Rwanda devrait savoir qu'il ne faut pas mettre en danger le personnel de la MONUSCO. Si ce comportement irresponsable devait se poursuivre, le Conseil devrait envisager de prendre des mesures efficaces pour y faire face.

La séance est levée à 16 h 25.